

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX, LITTÉRAIRES ET DE NOUVELLES.

VOL. XV.

MONTREAL, MARDI 11 NOVEMBRE 1851.

No. 13.

LA JUSTICE A ROME.

[Il y a bien quelques semaines. Le *Courrier des Etats-Unis* publia sous ce titre une de ces philippiques dans lesquelles il plaît souvent à M. de Girardin de la *Presse*, d'exagérer la sentimentalité poétique qui lui est propre, au détriment du fond des choses. Cette fois-là il s'agissait de Rome et du Pape: il n'en fallait pas davantage pour surexciter sa verve, et le morceau qu'elle enfanta, très chateaux de style, lui attira de l'*Univers* la réponse qui va suivre et que nous avons jugée bonne à reproduire pour l'avantage des lecteurs, qui ne connaissent encore sur le sujet de la justice à Rome que l'amplification de M. de Girardin.]

Nous avons un vieux compte à régler avec la *Presse*; dans son numéro du 3 août dernier, ce journal publia un article signé *Enile de Girardin*, sous ce titre: *La justice à Rome*. L'exagération et le mensonge s'y étalaient dans chaque alinéa si impudemment, que M. de Girardin lui-même en fut étonné; il s'écriait: *Ce qu'on va lire et ce qui n'est certifié, pourvu-t-on le croire?* C'était incroyablement en effet; mais, quand il s'agit de Rome, le rédacteur de la *Presse* prend tout ce qu'il rencontre. D'ailleurs, pour soumettre sa crédulité et rassurer sa conscience, il avait trouvé cette raison puissante: *que la crunte et l'arbitraire, qui descendent du faite à la base, sacrosainement se largit la pyramide.*

L'*Univers* ne crut pas qu'il fut nécessaire de réfuter l'invraisemblable. La *Presse* lui reprocha son indifférence. De guerre lasse, nous finîmes par promettre à M. de Girardin de répondre sérieusement à ses accusations fabuleuses. Aujourd'hui, nous n'avons rien de plus pressant: acquittons cette promesse.

Notre tâche sera d'autant plus facile qu'il nous est venu un auxiliaire sur lequel nous ne comptons pas: le *Risorgimento* de Turin, l'organe semi-officiel du ministère piémontais, l'une des feuilles les plus acharnées contre la cour de Rome. Persuadé qu'il reste toujours quelque chose de la calomnie, ce journal n'a pas manqué de reproduire l'article de la *Presse*; mais, convaincu aussi que la calomnie, pour produire son effet, ne doit pas être administrée à trop fortes doses, il a eu soin, en le reproduisant, de s'insérer en faux contre certaines insertions par trop extravagantes. Exemple, la *Presse* avait dit:

« Le cardinal-vicaire a osé supprimer du catéchisme la recommandation d'une de ces grandes œuvres de miséricorde recommandée à tout chrétien, *de visiter et de secourir les prisonniers.* »

Le *Risorgimento* veut bien reconnaître que le cardinal-vicaire n'a jamais fait ni paru faire cette suppression. La *Presse* ajoutait: « Certaines amonitions et les revenus de fondations pieux affectés au soulagement des prisonniers sont détournés de leur destination et employés à la propagande jésuitique, à l'intérieur comme à l'étranger. »

Sur ce point, le *Risorgimento* lui donne encore un amical démenti, suivi de quelques autres.

La *Presse* n'ignore pas ce que les chiffres donnent de force à la calomnie. Elle a donc soin d'étayer de chiffres ses accusations, et elle affirme que « la prison de Saint-Michel renferme plus de 450 prisonniers politiques, » que « la geôle de Thermes et la prison-neuve en renferment plus de 200. » C'est de la modération relative; un autre endormeur n'a-t-il pas compté dans les prisons de Rome 7,600 détenus politiques?

Au mois d'août dernier, au moment où la

Presse publiait son article, le nombre des individus enfermés dans toutes les prisons de tout l'Etat pontifical était de 10,754. Sur une population d'environ trois millions d'âmes et en un temps où les mazziniens font tant d'efforts pour pousser au désordre et au crime, ce chiffre, assurément, n'a rien d'exorbitant. Les criminels jugés et condamnés par les tribunaux ordinaires pour crimes ou délits que punissent les lois dans toute société, forment environ la moitié de ce nombre total. L'autre moitié comprend d'abord ceux qui sont mis en prison pour contravention aux lois de police, comme cela se pratique dans tous les pays de la terre; et en second lieu, les *prévenus* de tout genre dont la cause n'est pas encore définitivement jugée, et enfin ceux que la *Presse* décore du titre de *détenus politiques*. Quant à ces derniers, au mois d'août, on en comptait dans les prisons de Rome, non pas plus de six cents, mais seulement 245, savoir: à la prison de Monte-Citorio, 16; aux Thermes, 34 (et non pas deux cents); à la prison-neuve, 46; à Saint-Michel 149 (et non pas quatre cents). Au jugement des médecins les plus capotés, la prison de Saint-Michel peut contenir au moins 300 prisonniers sans qu'il en résulte pour leur santé aucun inconvénient; l'air et l'espace ne manquent donc pas, comme la *Presse* l'affirme, aux 149 prisonniers dont elle déplore le sort.

Quant aux salles destinées aux prisonniers au *Largo*, c'est-à-dire, à ceux qui ne sont enfermés que la nuit et qui le jour ont le droit de sortir dans la cour, ces salles, construites pour dix prisonniers, en contiennent vingt.

C'est tout le contraire: ces salles, construites pour vingt prisonniers, en contiennent dix. Dans chaque cellule on trouve deux prisonniers. Ces cellules ont deux mètres 75 centimètres de longueur, 2 mètres 331 de largeur et 2 mètres 60 centimètres de hauteur. Il ne pénètre dans ces cellules que 17 mètres cubes d'air. Or, il est reconnu par la science que 14 mètres cubes d'air sont nécessaires pour alimenter la respiration d'un seul homme.

Les cellules de Saint-Michel, construites expressément pour servir de lieu de correction, en l'an 1700, par l'architecte Fontana, ont double fenêtre et contiennent beaucoup plus de 17 mètres cubes d'air: dans chacune d'elles il n'y a qu'un seul prisonnier.

On accorde à chaque prisonnier 15 onces de pain par jour, 2 onces et demie de viande pesée crue et 3 onces de bouillon; la viande et le bouillon sont remplacés, les jours maigres, par des légumes cuits à l'eau et au sel.

On accorde à chaque prisonnier 18 onces de pain par jour; du bouillon en quantité et dans ce bouillon 3 onces de viande (*minestra*) pesée crue; plus un plat de viande, du poids de 4 onces pesée crue; plus une bouteille de vin par jour. Le soir, on ajoute une salade avec l'assaisonnement ordinaire. Les jours maigres, la viande est remplacée par une demi-livre de poisson pesé cru. Ce traitement est assuré aux détenus par contrats publics passés avec les fournisseurs et dont extrait est affiché dans les diverses salles des prisons, afin que les détenus puissent réclamer, en cas de contravention. Dans ce tableau, on voit aussi que chaque détenu a droit à une quinzaine longue de 9 palmes, large à proportion, et contenant 50 livres de paille, et que l'on renouvelle en temps et lieu, d'où M. de Girardin peut conclure qu'aucun détenu ne dort sur la paille pourrie.

Les prisonniers sont, à Rome, sous la protection de l'association dite: *Union de Saint-Jérôme de la Charité*; dans les provinces, des *députations de la Charité* remplissent le même

office. Chaque membre est tenu de visiter les prisonniers à tour de rôle, de telle sorte qu'ils soient visités chaque jour. Le visiteur doit s'assurer que tout se passe convenablement dans la prison, et porter plainte dans le cas où il remarquerait quelque abus. De plus, le chef de la province est tenu de visiter chaque mois les prisons situées dans le lieu de sa résidence, en compagnie de l'évêque et du vicaire-général, du président du tribunal, du chef de la magistrature, du procureur fiscal, de l'avocat des pauvres, du chancelier, du médecin et de quelques membres de la *députation de Charité*. Ainsi réunis dans une salle disposée pour cela, ils font appel l'un après l'autre tous les prisonniers, les interrogent, et si quelque réclamation leur paraît fondée, le chef de la province fait droit immédiatement, à moins que le cas particulier ne rentre pas dans ses attributions; mais alors il informe l'autorité compétente. Cette visite mensuelle des prisons a lieu également là où ne se trouve pas un chef de province; chaque gouverneur est tenu de la faire et d'observer les mêmes prescriptions dans les lieux soumis à sa juridiction.

La *Presse* affirme qu'à Rome les prisonniers ont tous les fers aux pieds, et que ces fers pèsent dix-huit kil. ou trente-six livres romaines. Nous affirmons d'abord que le poids de ces fers n'est que de quatre livres, et, en second lieu, qu'on ne met un prisonnier aux fers que dans certains cas rares et extraordinaires. A Saint-Michel, depuis que les détenus s'y trouvent, cela n'est arrivé qu'une fois, et contre un misérable qui poussait ses compagnons au meurtre et dont on ne put autrement dompter la violence.

Les détenus politiques, dit la *Presse*, sont confondus avec les voleurs et les assassins. Il y a du vrai dans cette assertion, attendu que la plupart de ces détenus politiques sont en même temps assassins et voleurs. La *Presse* voudrait-elle nous dire comment le gouvernement pontifical pourrait s'y prendre pour les séparer d'eux mêmes?

« Depuis quelques jours, » s'écriait la *Presse* le 3 août, « six prisonniers sont littéralement morts de faim dans leurs cachots. Le 3 août aucun prisonnier n'était mort ni de faim, ni de maladie, ni littéralement, ni autrement. »

« Deux, devenus fous, ont été transportés à l'hôpital de la *Longara*. » Il est vrai qu'un prisonnier (non pas deux) est devenu fou; mais les cas de folie se présentent dans toutes les prisons du monde, et même ailleurs que dans les prisons. Il faut avoir soi-même perdu la tête pour rendre un gouvernement responsable de pareils accidents.

L'infirmerie de Saint-Michel est confiée aux deux médecins que la *Presse* désigne et dont Rome entière atteste la conscience et la capacité. Le médecin est obligé de visiter une fois par jour chaque malade, et deux fois si la maladie a quelque gravité. Les infirmiers sont sous la direction d'un médecin en second, obligé d'habiter dans l'infirmerie même, et qui ne peut la quitter ni de jour ni de nuit que sous certaines conditions déterminées.

On ne permet point aux *mérens* de recevoir continuellement les visites de leurs parents et amis; mais cela n'est permis ni en France ni en aucun pays du monde. On permet ces visites de temps en temps, la seule condition, pour les prisonniers qui sont encore en prévention, qu'elles aient lieu en présence d'un employé. Du reste, les détenus peuvent librement prendre l'air et se promener, garder leur linge et leurs habits, faire apporter leur repas du dehors, s'ils en ont le moyen, lire,

écrire, peindre; et, de fait, il en est qui se livrent à la peinture, non seulement pour leur plaisir, mais encore pour exécuter des commandes qui leur sont faites du dehors.

Quant à ce que dit la *Presse* sur la manière dont on rend la justice à Rome, chacune de ses assertions est précisément le contraire de la vérité. On ne juge pas à huis-clos, on ne juge pas sur simple rapport; toute liberté est laissée à la défense, le jugement a lieu devant les parties intéressées, le choix du défenseur est libre, etc., etc. Seulement, sur ce dernier point, si quelque fanatique ou quelque chef de parti voulait, sous prétexte qu'il est avocat, transformer le sanctoraire de la justice en une arène politique, il est probable qu'à Rome cela ne lui serait pas permis.

Quant aux faits particuliers que la *Presse* allègue, avec nous et prénoms à l'appui, il n'en est pas un seul qui ne soit dénaturé. Elle dit, par exemple:

« Bernardino Federici, de Monte-Rotondo, avocat, a été arrêté et condamné à cinq ans de galères, comme impie et profanateur, parce qu'étant enrhumé, il a toussé et craché dans son église paroissiale pendant le sermon de son curé! Or, comme il passait pour libéral, cette infatigable de toux lui a été imputée comme une insulte à Dieu et à son ministre, et a seule motivé cette inqualifiable condamnation. »

Ce Federici, qui ne fut jamais avocat, se trouvant un jour au sermon, se passa la fantasia d'interrompre le prédicateur et de lui adresser d'une voix éclatante les plus grossières injures. On peut imaginer le trouble que cela jeta dans l'église et le désordre qui s'ensuivit. Voilà, ce que la *Presse* appelle *laissez et cracher*.

« Michèle Lucatelli (capo popolo), chef du peuple du Rome dei Monti, à Rome, est en prison sous l'accusation d'un crime qui entraîne, lui dit-on, l'excommunication, *ipso facto*, et ce crime, on refuse de le lui faire connaître, et le juge refuse de l'interroger, dans la crainte d'encourir l'excommunication en l'approchant. Ainsi, par un demi de justice inouï, cet homme devra mourir en prison. »

Ce Lucatelli a bel et bien trouvé deux juges qui, sans crainte de l'excommunication, ont procédé contre lui, l'ont interrogé, jugé et condamné pour faits de menaces, de violences, de coups, de vols et de dévastations, dont il s'est rendu coupable au lieu dit le *Sotto-Sala*, et au détriment d'une personne qui se nomme M. Martin Westappen.

La *Presse* nous parle ensuite de Silvestro Campetti, de Rome, et de Bonafede Appolito de Fuligno, tous deux en prison parce qu'on ne peut obtenir d'eux des renseignements sur un prétendu complot républicain qu'ils disent ne pas connaître. Pour Bonafede, le cas est d'autant plus grave qu'on l'a arrêté malgré un sauf-conduit du général Rostolan. Or, ni le général Rostolan ni personne n'a jamais entendu parler de ce sauf-conduit. On n'a demandé ni à Campetti, ni à Bonafede, aucun renseignement sur aucun complot. Ces deux misérables, qui faisaient partie de la bande du fameux Zambianchi, sont en prison sous la prévention de complicité dans les égorgements de Saint-Calixte:

« Droesti, Sabatini, Duar, Bruai, Catenacci, sont les cinq jeunes gens qui furent arrêtés le 30 avril 1850, avec plusieurs de leurs camarades, dans un atelier de peinture, sous l'inculpation d'avoir fabriqué des feux de Bengale qui furent allumés à Rome un jour anniversaire de la République. »

« Quoique, pendant la visite domiciliaire qui eut lieu en leur présence, et qui ne dura pas moins de trois heures, on n'eût trouvé au-

cune preuve de délit dont on les accusait, ils ne furent pas moins enchaînés et jetés en prison; mais le lendemain, juges, scribes et carabiniers firent une nouvelle visite domiciliaire dans l'atelier, qu'on avait laissé ouvert toute la nuit; et, dans cette seconde visite, faite hors la présence des prévenus, on trouva poudre, festes et méches, qu'on avait inutilement cherchés la veille. »

On saisit pendant cette visite domiciliaire une correspondance secrète et politique on ne peut plus grave entre ces jeunes gens et les chefs de la faction démagogique, ainsi que divers écrits hostiles au Gouvernement, et puis, outre les feux de Bengale, des grenades de petite dimension, des projectiles de diverses espèces, de la poudre de guerre, destinés à tout autre chose, assurément, qu'à fêter un anniversaire. Du reste, le 30 avril n'est pas l'anniversaire de la République, comme parle la *Presse*, mais bien celui du gnet-à-peus dont tant de Français furent victimes. Quant à ce qu'elle ajoute que les objets dont nous venons de parler avaient été transportés dans l'atelier qu'on avait laissé ouvert toute la nuit, c'est purement et simplement un indigne mensonge. La force publique n'abandonna pas un seul instant l'atelier susdit, et il fut juridiquement constaté que les objets en question appartenaient aux accusés. Leur procès commença le jour même de l'arrestation, le jugement ne fut prononcé que deux mois après. La défense eut tout le temps et toute facilité de faire valoir ses moyens. La clemence du souverain mitiga la peine établie par la loi, en réduisant le temps de moitié et en la commuant en une simple détention dans l'établissement de Saint-Michel.

Tous ces faits sont exacts. Un tel homme, après trois mois de sollicitation, avait enfin obtenu l'autorisation de voir son fils emprisonné comme républicain. L'aspect de ce fils déshonoré, qui avait l'air d'un spectre ambulatoire, fit une si douloureuse impression sur ce malheureux père, qu'il éprouva une crise convulsive tellement violente, qu'il fut apporté mourant de la prison; et le fils, qui avait osé faire quelques observations un peu vives sur ce douloureux accident, fut entraîné, jeté au cachot et mis aux fers. »

Ce vieillard est un homme d'un dévouement sans bornes au gouvernement du Saint-Siège, et il a été pour cela odieusement persécuté par la République. Il n'avait pas sollicité l'autorisation de voir son fils; mais ses filles, qui voyaient leur frère fréquemment, durant le sollicitateur lui-même de se rendre avec elles auprès du prisonnier, qui, bien loin d'être l'aspect d'un spectre ambulatoire, avait l'air le mieux portant qu'on puisse imaginer. Le noble vieillard se laissa fléchir, mais cette ame d'un caractère antique ne put supporter la vue de ce fils traître au Souverain-Pontife; il s'évanouit. Tel est le fait que la *Presse* a si poétiquement travesti. Le lecteur jugera si dans la réalité il n'y a pas plus de véritable poésie que dans la fiction.

Des faits controuvés qu'on lui confie la *Presse* conclut qu'il n'y a pas de prisonniers plus mal tenus que celles de Rome. Des faits authentiques que nous certifions, tout lecteur impartial conclura qu'il n'y en a pas où le prisonnier soit l'objet d'autant de soins et d'une aussi paternelle sollicitation.

Une autre conclusion non moins certaine résulte de tous les détails dans lesquels nous sommes entrés. En publiant l'article auquel nous répondons, la *Presse* a indignement trompé ses lecteurs. C'est une preuve ajoutée à beaucoup d'autres de la confiance que méritent ses affirmations et de la valeur de son témoignage.

LE MONTAGNARD

OU LES
DEUX REPUBLIQUES.
1793—1848.
(Seconde partie—1848.)

La France n'a pas accepté la République, elle l'a subie.
C. D. V.
CHAPITRE SECOND.
(Suite.)

—Vraiment, les régénérateurs sociaux sont sans pitié! Comme les corbeaux, ils s'ébatent partout... Ne pas respecter la chaumière, ce séjour des grâces inédites du quartier latin!... *Retro satanas*!... Pourquoi ne pas aller dans quelque bon réduit démocratique au fond duquel, comme disait un frère et ami de bonne souche, un délicieux fumet mélangé ail porc can-de-vie et vin blanc frapperait à chaque instant leurs facultés olfactives..... Mais la chaumière!....

Elle aussi!... elle sera initiée à vos beaux rêves, grotesques descendants de Robespierre, choux ridicules qui ne demanderont pas

meilleurs que de devenir d'atrocités bouchers demain, si vous le pouvez!

N'est-ce pas l'*Edorado* de la France savante en herbe, la passion de ses heures oisives? Dans ce séjour demi-champêtre, plus rien ne rappelle l'asservissement de l'étude, la parole froide et docteurale du maître; là, Pétrifiant est indépendant et souverain: il régit, il chante, il danse, il est gracieux et volage à son gré, il connaît les noms de tout et de tous, les feuilles de chaque arbre, les grains de sable de chaque allée, la donc obscurité de chaque buisson, toutes ces choses sont pour lui autant de souvenirs; il les salue et leur sourit comme l'on fait d'un ami qu'on retrouve. Il est galant et promeneur comme Faust et Marguerite, tant que Paretet ne le convie pas à la danse; alors il s'y précipite avec toute l'ardeur de ses vingt ans, sans peur, mais pas toujours sans reproche.

Ce jour là, le ciel n'avait pas d'étoiles, des nuages sombres ceuraient çà et là et venaient subitement couvrir les rayons argentés de la lune, comme pourraient faire des manteaux impenetrables. Un vent inégal faisait frissonner entre elles les feuilles jaunies des arbres, et quelques-unes, détachées, tantôt voltigeaient au-dessus des têtes, tantôt s'affaissaient sur le sable pour y mourir tout-à-fait.

C'est qu'on était aux derniers jours d'octobre, et les branches à demi dépouillées s'inclinaient sous le vent; on eût dit qu'elles voulaient dire un dernier adieu et donner un dernier baiser aux feuilles qui gisaient à terre. Quand les feuilles s'en vont, les joies de la

chaumière sont bien près de les suivre. Aussi, malgré le ciel qui était menaçant, la brise qui criait quelque peu, il y avait toute joyeuse et bruyante à la chaumière; on aime doublement ce que l'on craint de perdre.

Il ne faut pas croire, au moins, que la chaumière ne soit qu'un jardin avec des bosquets et des allées tortueuses, elle possède aussi des cabinets particuliers, son restaurant, et ce n'est pas la partie la moins fréquentée et la moins tumultueuse.

Nos conspirateurs avaient retenu le plus grand des cabinets.

C'était un dîner offert aux délégués des départements, et pour ne pas effaroucher la mire du legis, deux conspiratrices haut placées dans le sisme socialiste avaient été invitées à prendre part à ce petit conventuelle. Les femmes bien souvent sont les roses qui enlèvent les épines.

Mais la chaumière est habituée à la visite des étrangers; loin de s'en effrayer, elle en est fière et s'en honore.

Certainement pour un œil quelque peu observateur, la physionomie de cette société n'avait pas tout-à-fait l'aspect et le parfum des habités du lieu; mais la gaieté la plus franche animait tous les visages, excepté celui de l'homme maigre et jaune que nous avons déjà vu chez Marini et qui posait en bas relief révolutionnaire.

Tous les visages souriaient fort agréablement, les verbes étaient hauts, les voix éclatantes, comme il appartient à des hommes

qui ne craignent pas d'être entendus ou écoutés.

L'élégant des clubs, surtout, était d'une gaieté charmante; il racontait des histoires admirables; l'œil de Buvaf et les talons rouges n'avaient rien vu de pareil.

Le conspirateur sérieux le regardait avec des yeux pleins d'un mâle dédain, tandis que les pommertes obscures de ses joues tressaillaient sous un petit frémissement nerveux.

De Leufroy l'avis dans son coin, taciturne et muet; et, allant à lui, il sortit de sa poche le plus délicieux porte-cigarré qui pût se voir, afin d'offrir un cigarré au patriote Lillois.

Je ne fume jamais, répondit celui-ci avec solennité.

—Je vous plains, répliqua De Leufroy sur le même ton, en pinçant à demi sur ses talons; vous vous préparez une vieillesse bien pénible. De quel ville notre cher frère arrive-t-il?

—De Lille.

—Ah! il paraît qu'à Lille on conspire intérieurement et extérieurement.

—Et sérieusement, dit l'homme maigre en redressant sa taille de squelette.

Dans le même moment on entendit le bruit d'une citadine qui s'arrêtait.

—Ah! voilà ces dames, s'écria de Leufroy qui hâssa devant une glace le bout de ses moustaches; mon cher frère, hazardez par mégarde un sourire, je vous en supplie, sinon vous allez effrayer ces dames.

—Qu'avons-nous besoin de juponner au milieu de nous? risposta l'homme sérieux.

—Ah! ah! fit notre Parisien en frappant sur l'épaule du Lillois, qui en éprouva un mouvement marqué d'oscillation, décidément, Lille me paraît bien arriérée.

Et, d'un pas lesté et sautillant, il alla au-devant de ces dames, après avoir toutefois salué le Lyonnais avec une courtoisie quelque peu ironique.

—Nous l'avons dit, elles étaient en nombre de deux et entrèrent ensemble.

L'une s'appelle la princesse Olympia Pallianci et vient en droite ligne d'Italie, le pays des jolies femmes, des oranges éternelles et des conspirations.

L'autre s'appelle Augusta et est le produit énergique et vigoureux d'un département français. Elle rêve bien des choses, en écrit davantage encore; nature étrange et qui semble fatiguée ou humiliée d'être femme. Son allure a une façon franche et cavalière qui dénote tout d'abord une de ces organisations résolues qui croient beaucoup en soi, veulent qu'on y croie et qui, se forgeant des principes à part, ont honte de leurs pensées comme de leurs mœurs de puérils détails imposés à leur sexe. Une telle femme ne peut pas être blonde. Les traits de sa physionomie sont plutôt rudes et sauvages... Le lecteur achèvera le portrait... (Chaque lecteur en France l'a déjà nommée. Il est énergiquement dépeint, c'est Mme. G. S...)

La princesse Pallianci est d'une beauté extraordinaire. Je fais grâce ici de la longue description de son visage et de son corps; elle

MELANGES RELIGIEUX.

MONTEAL, MARDI 11 NOVEMBRE 1851.

PREMIERE PAGE:—La Justice à Rome.

FEUILLETON:—LE MONTAGNARD OU LES DEUX REPUBLIQUES:—1793—1848.—Seconde partie, 1848.—(Suite.)

ORDINATION.—Dimanche dernier, Mgr. l'Evêque de Montréal a conféré l'ordre sacré du diaconat à MM. J. B. Lemonde et U. Morin.

Le révérend M. Lacombe, missionnaire de Pambina, est arrivé hier en cette ville.

Dimanche, à l'issue des vêpres, un peuple nombreux, à la tête duquel figurait son Honneur le Maire, se pressait pour assister à la bénédiction de la pierre angulaire de la Chapelle Capitulaine du nouvel Evêché.

La bénédiction terminée, toute l'assistance fut admise à visiter dans tous ses compartiments le majestueux édifice qui est à la fois un produit admirable de l'art architectural, dont la cité doit s'enorgueillir, et un monument de la générosité du clergé et des habitants catholiques du diocèse.

Les contributions offertes par les citoyens présents dimanche à cette inauguration, forment un total de \$63 16s.

Le nouveau Palais Episcopal s'ouvrira le 20 du courant pour recevoir les vénérables hôtes qu'il doit abriter.

Le chiffre des diverses dénominations religieuses aux Etats-Unis, est évalué comme suit d'après les derniers recensements:

Table with 2 columns: Denomination and Number. Rows include Catholics (1,231,300), Methodists (1,215,669), Presbyterians (501,083), Unitarians (325,000), Episcopalians (67,550), Unitarians (33,000), Baptists (1,215,629), and Amis ou Quakers (50,000).

Il existe aux Etats-Unis un grand nombre d'autres sectes dont l'importance numérique est comparativement nulle.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Missions étrangères.

CHINE ET TOKAÏN.—On sait, dit un journal de Paris avec quelle impertinence les écrivains socialistes de Paris parlent des missionnaires catholiques, et l'on a pu lire tout récemment les tirades interminables que cette mauvaise queue du voltairianisme publiait, chaque matin, contre les hommes vénérables qui travaillent à la conversion et au salut des Chinois.

Voici, comme contraste, un renseignement que nous trouvons dans un récent numéro du journal Alta California de San-Francisco:

Le navire américain Lebanon, arrivé ici de Hong-Kong en 54 jours, nous apporte le Hong-Kong Register et le Friend of China du 23 mai. Ce dernier journal (organe du protestantisme) répond ceci aux observations émises contre la récente réduction du traitement (salary) des missionnaires protestants à 10 piastres par mois:

"En un mot comme en mille, le nœud de la question est que l'œuvre de nos missionnaires marche très lentement dans ce pays, et nous sommes portés à croire que le grand obstacle à ses progrès n'est autre que la richesse surabondante et le confort qui entourent les dits missionnaires.

"Le traitement du missionnaire catholique

romain n'est que de six dollars par mois, et il porte avec obéissance ses pas dans quelque province de l'empire que ce soit. Nous avons le droit de blâmer leur croyance papiste, mais on est forcé de convenir que ces catholiques romains donnent l'exemple aux missionnaires protestants quant à la probité qu'ils mettent dans l'exécution des plus de leur chef spirituel de Rome."

M. Théophile Legrand, de la Liraye, du diocèse de Nantes (France), missionnaire apostolique au Tonquin, écrit à sa sœur une lettre dont le Constitutionnel (de Paris) cite les lignes suivantes:

"Tonquin occidental, 14 mai 1851. ".... Pour ce qui est de notre mission, elle est sous le coup de la glaive et des édits qui mettent notre tête au prix de 300 barres d'argent (3,000 fr) somme énorme pour le pays.

"De nouveaux décrets, de nouvelles ordonnances nous livrent encore au cotte-suis de quiconque.

"Une goutte de sang sur cette terre païenne vaut mieux que tous nos sermons.

"Depuis bientôt dix ans, nous semons à larges mains; il est temps que nous arrosions tant de germes.

"Ton frère affectionné."

Signé, T. LEGRAND."

—On lit dans la Corvée:

"Une bien triste nouvelle nous arrive de la Chine. M. l'abbé Vachal, natif de Laflèche, canton de Lapeau, missionnaire, vient de mourir, martyr de sa foi et de son zèle pour le salut des infidèles. Nous ne connaissons pas encore les détails de sa mort, mais il paraît qu'il avait été mis en prison, il a été empoisonné. C'est un nouvel apôtre et martyr du diocèse de Tulle qui a donné sa vie pour la sainte cause de la vérité et du salut des âmes. Nous espérons donner plus tard une notice sur la vie et les travaux du glorieux combattant de la sainte milice."

—Les journaux anglais, pour se dédommager des conversions à catholicisme, inventent des conversions au protestantisme; ce qui leur attire des démentis. En voici un exemple: Lord Belton, de Galway, a écrit la lettre suivante au journal Standard-Vestester: "Un extrait du Standard, publie dans votre journal, a attiré mon attention, parce qu'il annonçait, d'après l'autorité du journal le Conservateur de Drogheda, que mon fils et moi sommes devenus membres de l'église établie. Tant que ce bruit ne s'est pas étendu au-delà des colonnes du Conservateur de Drogheda, je n'ai pas eu besoin de m'en occuper; mais, puisqu'il a percé jusqu'au Standard jusqu'au Standard-Vestester et d'autres feuilles jouissant d'une circulation étendue, je dois à ma famille et à moi-même de déclarer que cette rumeur est sans fondement, et j'espère que vous voudrez bien insérer ma lettre dans votre prochain numéro.

"J'ai l'honneur, etc., Signé: BELLEN."

Nous avons annoncé que l'individu désigné par un jury d'enquête comme le meurtrier de William Hall, Henry Connor, avait passé la frontière pour échapper aux atteintes de la justice. A cela nous avons ajouté que sa capture dans les Etats-Unis, si on l'y rejoignait, était un fait possible en exécution du traité Ashburton. Le Montreal Transcript donnant cours à ces remarques, s'apitoie avec raison sur la cruauté de cet attentat inouï consistant à brûler vif un homme au moyen d'alcool enflammé. Du reste, il témoigne une grande indifférence à l'arrestation du coupable, et les raisons qu'il en donne sont le sujet auquel nous voulons en venir. Il dit:

"Cependant, ceci (la revendication du prévenu) importe peu. Dans le Bas-Canada, il est généralement de règle pour les jurés d'acquiescer les assassins, si à cela il leur est possible de trouver une excuse; s'ils ne le peuvent, ils ne se roidissent pas souvent contre le parjure; et, s'il y a quelque obligation dans un serment, et si "Que Dieu me soit en aide" n'est pas une phrase vide de sens, ils l'accomplissent leur âme pour exonérer des vilains du plus grand crime que Dieu ait dénoncé et qu'il punira; et, fussent-ils consciencieux de quelque manière, le gouvernement trouvera

certainement une excuse pour ne point appliquer le châtiment le plus exemplaire de tous si, comme cela devrait être, on le réservait pour punir seulement le meurtre."

Ainsi, d'après le Transcript, la population de cette contrée n'est pas assez nombreuse pour trouver dans ses rangs des hommes qui ne soient pas les approbateurs du meurtre, ou dont les consciences soient toujours fermées au parjure. C'est là un de ces écarts de journal très fréquents dans la presse anglaise de cette ville ce qui ne les rend pas plus excusables. On ne répond pas à des brocards insultants même lorsqu'ils s'adressent à toute une population, du moment que leur caractère de top-grognon généralité et d'invraisemblance les font apprécier suffisamment. Mais un homme de sens et de jugement, comme l'est le rédacteur du Transcript, doit savoir que de pareilles allégations, ne fussent-elles pas démentées de fondement, ne devraient point être hasardées, pour l'honneur du pays du moins et de ceux qui l'habitent. Il est vrai—et c'est la seule explication dont nous trouvons ce passage du Transcript susceptible—que le compliment qu'il renferme est particulièrement décerné à la portion française des Bas-Canadiens, plus nombreux que l'autre. Néanmoins, jusqu'ici la composition du jury dans bien des cas, a été mixte, quelquefois exclusivement d'une autre origine que la française. Faut-il que tous les jurés, tous, même les immigrants, soient les approbateurs du meurtre et à ce titre aussi, des parjures? Lors que le jury sera devenu définitif et pour toujours anglais—s'il faut en arriver là—sera-ce une occasion pour le Transcript d'avouer que sa règle générale est de nulle application?

CANADA.

Elections.

Le temps est décidément aux élections, mais la politique n'est plus précisément le mot d'ordre d'un parti qui, non content de ne présenter invariablement aux électeurs qu'un seul côté des choses, déchire son propre drapeau, met son programme et le morcelle à plaisir sous les exigences de son intérêt. Nous ne fonderons pas à revenir sur le sujet de ces montans si pleins de tendresses pour le peuple et d'insouciance envers des candidats que le peuple ne les a point chargés d'écarter.

Nous apprenons que les opinions exprimées d'être agitées à Québec au sujet des élections prochaines.

L'état des choses à Montréal continue d'être le même. Les démocrates s'assemblent de ci, de là, et, s'il arrivait qu'ils manquassent leur but, ils n'auraient en aucun cas à se reprocher l'engourdissement ni l'apathe.

Les électeurs de la paroisse de St-François (comté de Bellechasse) dans une assemblée tenue le deux novembre, ont unanimement résolu de donner leur appui à la candidature de M. Chabot. La résolution suivante y fut adoptée:

"Que les remerciements de cette assemblée soient offerts à M. M. A. N. Morin pour les courageux efforts et les sacrifices qu'il a faits pour faire triompher la cause libérale, et pour les importants services qu'il a rendus en particulier au comté de Bellechasse dont il a été le représentant en parlement pendant un grand nombre d'années; que cette assemblée tout en assurant à l'honorable A. N. Morin qu'elle éprouve la plus vive reconnaissance pour ses services passés, dont elle conservera toujours le souvenir, ne peut s'empêcher de lui dire qu'elle regrette sincèrement qu'il ait préféré offrir ses services à un autre comté."

La proclamation par laquelle le Parlement canadien est dissous fut publiée le 6 novembre, et c'est le même jour qu'une autre proclamation a été au 24 décembre prochain les rapports officiels sur les élections, en prolongeant ce délai jusqu'au 2 février pour les comtés du Sagouay et de Gaspé.

Le Parlement est convoqué pour le 24 décembre, mais seulement pour la forme.

On annonce comme certaine, selon les apparences, l'offre de la charge de solliciteur-général à M. Cartier, et celle d'assistant-solliciteur-général à M. Chauveau, avec un siège dans la chambre. M. Parent reprendrait par suite son ancienne place de greffier du conseil exécutif.

Ce qui suit est emprunté du Canadien qui l'a traduit du North American de Toronto:

"Le temps a été, dit-on, où on prétendait que le gouverneur général avait exercé plus de pouvoir que la reine elle-même; aujourd'hui l'on compare le gouverneur-général à un bâton coiffé d'un chapeau."

"Le temps a été où le conseil législatif ne voulait sanctionner aucun projet de loi passé dans l'autre chambre. Aujourd'hui on le censure amèrement parce qu'il n'en rejette aucun."

"Le temps a été où Downing-street nous gouvernait. Aujourd'hui nous n'entendons jamais prononcer son nom, et une pétition y ayant été récemment envoyée, demandant qu'un certain acte du parlement provincial fût désavoué par l'autorité impériale, on l'a rejetée en assignant pour raison que le Canada était compétent à régler ses propres affaires."

"Le temps a été où la loyauté et le torysme étaient regardés comme synonymes. Aujourd'hui ils sont presque regardés comme paradoxes."

"Le temps a été (jusqu'à l'arrivée de lord Elgin) où chaque parlement tory faisait en sorte, même en dépit des majorités, de prolonger son existence jusqu'au bout des quatre ans. Aujourd'hui (à commencer par le parlement Diaper) il faut qu'un tel parlement résigne dès qu'il ne jouit plus de la confiance de la majorité."

"Le temps a été où nulle chambre réformatrice ne pouvait arriver à son terme de quatre ans. Aujourd'hui une telle chambre (à commencer par la dernière) peut mourir de son mot naturel."

"Le temps a été où un membre du parlement (Macmillan) disait en pleine chambre que "ce serait un système très inique pour ce pays d'être gouverné par une majorité de l'Assemblée législative" ou un autre (Maclean) disait "qu'il était impossible qu'une telle responsabilité existât", et un autre (Hagerm) disait: "Le conseil exécutif n'est ni ne peut être responsable d'aucun de ses actes à la chambre." Aujourd'hui tout est impossible: l'union avec la plus grande harmonie."

"Le temps a été où il me fallait faire un voyage de 30 milles au chef-lieu du comté pour y faire enregistrer mon vote. Aujourd'hui je puis le faire enregistrer dans ma propre commune, à 3 milles de distance."

"Le temps a été où un pauvre homme tenant un magasin dans une petite maison de bois, le tout valant £100, était obligé de payer exactement la même somme de taxes que le gros marchand dont 1 s marchandises et la maison pouvaient valoir £5,000. Aujourd'hui tous paient à proportion des biens qu'ils possèdent."

"Le temps a été où il me fallait le 9d de port sur une lettre envoyée à Québec. Aujourd'hui je puis en envoyer une pour 3d."

"Le temps a été où l'on témoignait beaucoup de mécontentement d'un gouvernement tory."

"Aujourd'hui on témoigne beaucoup de mécontentement d'un gouvernement réformatrice."

"Et le jour viendra où l'on ne témoignera pas moins de mécontentement d'un gouvernement "clear-gilt."

"Le temps a été où les réformistes faisaient des demandes justes et raisonnables. Aujourd'hui ils font beaucoup de demandes déraisonnables, et le jour viendra où ils ne pourront obtenir leurs demandes sans une séparation de la mère-patrie."

"Le temps a été où les corps politiques obtenaient très-peu de sympathie ou de reconnaissance de ceux de qui ils avaient droit d'en attendre."

"Ce qui a été, est aujourd'hui, et sera toujours "Oxford."

"Octobre 1851."

Le conseil de ville de Québec a prononcé définitivement, dit le Canadien, sur le prêt

de £100,000, en bons à 6p. cent rachetables dans 20 ans, à la compagnie du chemin de fer de Richmond. Il a adopté le rapport du comité spécial nommé pour cet objet, avec l'amendement qui suit:

"Que la compagnie s'oblige, aussitôt qu'il aura été constaté par des ingénieurs compétents qu'on peut bâtir un pont sur le St. Laurent à quelque point entre le Cap-Rouge et Québec, à réserver, sur le prêt de la corporation, une somme suffisante pour construire un chemin de fer qui relie le dit pont à la ligne principale."

Le Canadien ajoute avoir appris que le gouvernement est disposé à coopérer par tous les moyens possibles, avec les directeurs de la compagnie, mais qu'il ne croit pas prudent de sanctionner un contrat pour toute la ligne, de Québec à Richmond, avant qu'il ait été décidé du sort du grand chemin de fer provincial.

LA GRANDE EXPOSITION DE LONDRES.—C'est le complément de la liste que nous avons publiée des canadiens à qui les Commissaires Royaux ont décerné des distinctions et des récompenses:—

PRODUITS MINÉRAUX. Ont obtenu des prix: Noms des Exposés: Objets Exposés: W. E. Logan, Maganese et échantillons de R. Wilson de Perth, [fer.

do SUBSTANCES NUTRITIVES. Mentions honorables: J. Pates, York, Sucre d'érable R. Bucke, Arrowroot.—Ditto. J. Davies et fils, Laclune, Houblon.—Ditto. J. Fisher, Rivière des Prairies, Graines de semence, (Canadine.)

J. Fletcher Mont, Shop de vinaigre au Capitulaire et aux faubourgs. Gillespie, Moffat et Cie, do, Vinaigre extrait de bois. J. Jeffries, Rawdon, Graines (Clover.) J. Levey, Mont, Ta. ac à fabriquer les cigares.

Thos McGinn, Montréal, Graines à foin (Timothy.) D. Tremblay, Kingssey, Fleur et Sarrasin.

SUBSTANCES ANIMALES ET VÉGÉTALES EMPLOYÉES DANS LES MANUFACTURES POUR LESQUELLES LEURS EXPOSÉS ONT MÉRITÉ UNE MENTION HONORABLE.

Noms des Exposés: Objets exposés: J. Alou, Montréal, Substances pour l'atmosphère.

M. Bastien, Ste. Rose, Laines Saules et Shipton, Commes. J. Davies, Ste. Anne, Bois, Ditto. J. E. au, Ottawa, Ditto. J. Fisher, Ditto. F. Gravel, Longue-Pointe, Lin, Ditto. J. H. au, Ditto.

C. H. Tém, Rivière du Loup, Huile de Marsouin. MacKay et Cie, Draps. A. Girard, Gélutines. J. Pansart, Québec, Bois. E. Pansart, Commes et copeaux.

CUBES MANUFACTURÉS PIERRES. La compagnie de la Baie d'Hudson, Collection de fer-re. W. Steward, Toronto, Harnais pour sleigh simple.

TYPOGRAPHIE. Starke et Cie, Specimens de caractère de luxe.

HABILLEMENT. H. et F. Adams, Drap façonné en habits. J. Barbeau, Québec, Bottes de chasse.

OUTILS. C. P. Ladd, Montréal, Haches. S. Leavitt, Dundas, Ditto. Scott et Glassford, Ditto. S. Shaw Toronto, Ditto. A. Wallace, Montréal, Rabots.

TERROSERIE. G. N. Cheney, Toronto, Paquets. P. Ladd, Montréal, Balance à pesage. J. Perry, Montréal, Presse à copier.

est pâle et brune, tantôt riante, tantôt très sérieuse...

L'arrivée de la princesse Pallanci et celle d'Augusta changèrent toutes les physionomies.

Les figures se déridèrent; il est bien entendu que celle du Lillois ne change pas.

—Nous voilà au grand complet, messieurs, dit celui qui semblait présider comme chef à cette réunion de famille. A table! nous ferons plus ample connaissance de la verre à la main, en portant un toast à la prochaine révolution.

Chacun s'assit. La princesse Olympia se mit à la droite et Augusta à la gauche de celui qui avait parlé.

De Leufroy se plaça en face, et le repas commença comme commencent tous les repas.

L'homme jaune s'était assis à côté de Leufroy.

—En voilà un, dit celui-ci à demi voix, qui dégouterait des conversations; s'ils sont tous comme cela à Lille, je leur souhaite beaucoup d'agrément.

Certes, si quelqu'un, guidé par un motif de suspicion, fut venu secrètement observer cette réunion de conspirateurs, il n'eût pu deviner, sous ces apparences dévotement stoïques régénératrices des libertés publiques. Caracassonne et Toulouse surtout, se faisaient remarquer par cette lutte acharnée des estomacs patriotes.

De Leufroy, nature railleuse et ironique, observait le Lillois, dont rien ne pouvait dé-

cider l'alture fantastique, et qui, de temps à autre, abaissait dédaigneusement son oeil glauque sur les patriotes assez désavoués pour s'occuper de semblables futilités.

—Vous offrirai-je de ce plat, mon cher Lillois? fit De Leufroy, toujours avec la même politesse obséquieuse.

Je ne me nourris pas de fanfreluches, répondit l'austère républicain en appuyant sur la table ses deux avant-bras osseux.

—Ah! vous préférez sans doute une bonne gibelotte de roi ou un consommé de gendarmes; soyez tranquille, nous mettrons ces plats là prochainement à la mode; mais pour le quart-d'heure ils ne sont pas inventés, et force nous est de nous contenter de salmis et de béchames.

Tout cela avait été dit si sérieusement que le Lillois répliqua de sa voix la plus creuse:

—Que saint Robespierre nous vienne en aide, et bientôt l'heure sonnera de faucher en plein pré et de tailler en plein drap.

Nous n'avons encore rien dit du délégué Italien, absorbé que nous étions dans nos amables conversations; ce délégué est le produit de la Jeune Italie, ou, pour mieux dire, de l'Italie rouge; il a sucé dès sa plus tendre enfance le lait des bons principes révolutionnaires. Aussi, admirateur et disciple de Mazzini, des Mamiani, des Gioberti et des Sterbini, il brûlait du désir de renverser l'édifice social, et venait, frère plein de confiance et d'espérance, tendre la main à la France. Double signe de mendicité et de fraternité.

Certes, les frères de la jeune Italie ont des

droits éternels à la reconnaissance des mauvais citoyens; ce sont, avec les Polonais, les Juifs errants des révolutions; on les retrouve partout où l'ordre est menacé par l'anarchie.

S'il n'était pas jaune comme le Lillois, il était sombre comme lui; les plis de son front semblaient former deux poignards en croix.

Tout-à-coup comme si son patriotisme échevelé, trop longtemps contenu, se fut échappé malgré lui, il se leva, tenant d'une main son verre:

—La Jeune Italie, s'écria-t-il, boit à la santé de la France régénérée!

L'idée est bonne dit De Leufroy de sa voix mielleuse, mais il faut crier moins haut; les échos ont de longues oreilles ici.

—Oui, à la Jeune Italie, à la France sociale, dit la princesse dont le teint pâle se colora subitement. A Mazzini! tête de feu, cœur de fer, à Sterbini! à vous tous, nos frères.

—Je ne demande pas mieux que de boire à la Jeune Italie et à la France sociale, dit le Lillois; mais je déclare que pour le moment nous sommes des révolutionnaires à la guimauve; qu'on donne le signal et qu'on se bêche carrément.

L'Italien avait un petit discours tout prêt, ce qui l'empêcha de faire attention à l'interrompteur, et il reprit:

—Nos sociétés secrètes sont organisées dans toute l'Italie, elles s'étendent comme un vaste réseau; nous avons des agents actifs et énergiques en Suisse, en Allemagne, en Piémont, à Naples, en Sicile, en Portugal; un serment de mort nous lie tous les uns aux autres, et à

chaque heure du jour ou de la nuit, le poignard est prêt à frapper les traitres et les indécis.

—Bravo! interrompit le Lillois en jouant d'une façon expressive avec le manche de son couteau; voilà les vrais principes.

L'Italien continua à réciter sa leçon:

Le carbonarisme que l'on croit étouffé rénaît de ses cendres. En 1841, il a peuplé les prisons implacables de l'Italie et fait couler en France le sang de trois nobles martyrs; aujourd'hui le peuple audacieusement les campagnes. Mais ce n'est plus ce Carbonarisme insouciant qui gémissait sans vengeance au fond des cachots; c'est le carbonarisme régénéré qui porte dans ses flancs l'avenir de la liberté.

Le Lillois se leva, la langue lui démangeait dans le palais; il inclina sur l'épaule droite sa face jaune et tirée, et laissa ses cheveux ragabonds couvrir de tous côtés ses joues creuses.

—Si le Lillois s'en mêle, dit De Leufroy, on ne va plus dîner tranquille.

Celui-ci avait déjà étendu son bras prophétique et il prononça ces mémorables paroles: Les vieux moyens des droits de l'homme, des familles, des raisons, des vengeurs, des voraces, des vautours, des ventres creux, etc., sont usés jusqu'à la corde; ce sont des joujoux d'enfants au biberon; c'est en plein drap révolutionnaire qu'il faut tailler aujourd'hui, et quand tous les morceaux seront bien coupés et bien préparés, on coudra alors un habit à la Robespierre et à la Marat!

—J'approuve la parabole, dit De Leufroy, elle est pleine de sens et d'activité, mais l'éducation sociale de l'ouvrier parisien est pénible et laborieuse; qu'on ne s'y trompe pas; ce sera toujours un grand enfant que l'on mènera facilement par le bout du nez avec quelques mots d'espérance.

—Le soldat, dit le Lillois avec un sourire de mépris, est le garde-chiourme du bagne industriel dans lequel nous vivons...

Patriotisme et démocratie appréciation de cette année qui fait la gloire de la France!!!

La princesse Olympia avait sa tête appuyée dans ses mains.

Augusta observait en silence; ses yeux avaient une physionomie étrange; il y avait toujours une plume dans les regards d'une femme auteur.

Celui qui semblait exercer sur cette aimable réunion le rôle de président, se leva; à son air grave, à ses manières furibondes, il était facile de deviner qu'il allait parler. Quelques mots en passant sur ce personnage, car nous le retrouverons souvent dans le cours de cette histoire. Des à présent il faut connaître les masques; l'avenir nous fera connaître les coeurs.

Il s'appelle Faustine.

(A continuer.)

Plus l'homme se médite lui-même, plus il s'étonne.

INSTITUT-CANADIEN — On a procédé le 6 courant à la nomination de six officiers de l'Institut Canadien de cette ville. On déposé lement des voix, les noms suivants sont sortis de l'urne: M. P. Blanchet, . . . Président. P. Quevillon, . . . 1er Vice-Président. J. E. Lafond, . . . 2d Vice-Président. H. Fabre, . . . Secrétaire-Archiv. A. Chénier, . . . Assistant-Secrét. M. Emery, . . . Secrétaire-Corres. A. Jodoin, . . . Trésorier. Jos. E. Forté, . . . Bibliothécaire. A. F. St-Amant, . . . Assistant-Bibliothé.

Tribunal de Police. CONDAMNATION A L'AMENDE. — Une dénonciation contre James Rinn pour vente de liqueurs fermentées sans autorisation, fut inscrite et jugée vendredi par M. le juge de paix Johnson. Le délit étant prouvé par un témoin, il fut en même temps constaté que le défendeur était absent de l'audience. Flannigan, autre témoin produit par la défense, indiqua une personne présente comme étant elle-même James Rinn et l'occupant de la maison désignée pour être celle du défendeur. Plusieurs personnes vinrent confirmer sous serment la vérité de ce fait. Le tribunal, jugeant que deux personnes portant le même nom pouvaient avoir habité ensemble la même demeure, interrogea, après l'avoir assermenté, l'individu répondant au nom du défendeur. Il résulta de ses aveux, difficilement obtenus, qu'il était le fils du mis en cause et que l'ordre d'assignation ne lui avait pas été signifié pour raison de l'absence de son domicile au moment où l'huissier s'y présenta. Il déclara que lui et son père occupaient le même logis. D'un autre côté, le rapport de l'huissier établissant que cette signification avait été personnellement faite, c'est-à-dire, à la personne du véritable défendeur. Sur cette preuve, le tribunal condamna le délinquant absent à £12. 10s. de pénalité, outre les frais de poursuite. L'avocat de la partie défenderesse en appela aussitôt à la Cour des Sessions de Quartier. Une plainte contre M. Edouard Mercier pour exposition du mot "hôtel" sur son enseigne, sans autorisation, ayant été déférée au même tribunal, fut néanmoins ajournée à raison de l'absence de la partie défenderesse, alors en voyage.

Actes Officiels. Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes, savoir: Pour être Juges de Paix pour le Bas-Canada: M. Bénédict Perrault, de St. Paul de la Vallée; François Samuel Mackay, de la Petite Nation; Edward Cole, do; Thomas McGowry, du Village de Waterloo; et James Flannigan, do. Pour le District des Trois-Rivières: M. Jean Ovide Trudel, de Ste. Geneviève de Brébeuf. Pour le District de St. François: M. Adolphe Aylmer, de M. Bourne. Pour le District de Gaspé: M. M. Philippe Hammond et Laurent Kehan de New-Port. Pour être Conseillers Municipaux: M. M. Calixte Bouchard et Abraham Dupuis pour cette partie de la paroisse Ste. Marguerite comprise dans le comté de Huntingdon. M. Edouard Taber, pour le Township d'Ouslow, comté de l'Ottawa.

Le Courrier des Etats Unis. Le Courrier des Etats Unis est entre le 3 novembre, dans sa 29e année d'existence sous un format agrandi de cinquante pour cent et offrant ainsi des dimensions égales à celles des grands journaux de Paris. M. Emile Barthe de la Nouvelle-Orléans est devenu l'associé de M. P. Arpin, le Rédacteur en chef, et la famille sera conduite à l'avenir sous la raison sociale des deux rédacteurs. Le Courrier a pris le moyen de justifier avec plus d'extension que jamais son caractère de journal universel, et la nombreuse clientèle dont il jouit le rend un intermédiaire précieux pour tous les genres d'annonces.

Le Phare de New-York. Ce journal, dont nous avons recommandé plus d'une fois l'excellente rédaction, vient de terminer son premier semestre. Il promet en fermant son premier volume, de redoubler de soin pour mériter la constante faveur qui l'accueille. On ne peut douter qu'il ne soit en état de continuer à tenir parole. Il commencera incessamment une revue des questions européennes et surtout des questions françaises, afin de mettre dans leur jour véritable la situation actuelle de l'Europe, les causes qui l'ont amenée, et les dénouements probables que l'avenir lui réserve. Le Phare commande une circulation fort encourageante à une époque aussi rapprochée de son début dans la carrière.

Le prix de passage sur les steamers de la ligne Cunard entre Liverpool et New-York et Boston, est de £30 par tête à compter du 8 novembre.

Provinces Inférieures. NOUVELLE-ECOSSE. — Une session de la législature s'est ouverte le 4 novembre. M. Wm. Young a été nommé orateur par une majorité de 4 voix sur M. D. Fraser son concurrent désigné. Le discours d'ouverture a prouvé spécialement sur l'exécution de la grande entreprise du chemin de fer d'Halifax. Il a été reçu avec une faveur marquée par la Chambre.

NOUVEAU-BRUNSWICK. — Le ci-devant Juge en chef à St. Jean, M. Chipman, s'est cassé le bras droit le 4 novembre, en montant le perron de sa demeure. On s'attend à des élections orageuses.

FAITS DIVERS.

Angleterre. L'exposition de Londres a été close le 11 octobre. La Morning Chronicle en raconte ainsi la dernière scène: "Le dernier jour de l'Exposition a été favorisé par un temps magnifique; cependant la foule des visiteurs n'a pas été aussi considérable que l'on s'y attendait généralement. On remarquait dans cette dernière journée un échange de pot-parlers amusés entre les visiteurs et les exposants qui s'occupaient de placer leurs produits, afin de n'avoir pas la peine et l'embaras de les ramporter chez eux. Il est certain qu'une grande quantité d'objets artistiques, de bijoux, de petits meubles, de modèles et d'articles de goût restèrent ainsi dans les files Britanniques, on s'en fit dans une direction tout-à-fait opposée à celle du pays qui les a produits. Les orgues, les pianos et une partie des instruments de cuivre faisaient retentir l'édifice de leurs doux sons. Vers quatre heures, le surintendant de police Pearce a fait placer au coin sud-ouest de la galerie, en face de la fontaine de cristal, des dames et des jeunes gens engagés comme choristes pour accompagner l'Exécution de l'Hymne national sur tous les orgues à la fois. Tout le monde s'étant dévoué, les orgues ont commencé à chanter, qui a été repris aussitôt par le chœur et achevé au milieu d'une triple salve d'applaudissements. Tel a été le dernier acte de cette grande manifestation industrielle, que l'opinion publique a constamment favorisée de son concours enthousiaste et de son approbation enthousiaste. A cinq heures vingt minutes, les cloches et les gongs ont commencé à sonner dans toutes les directions pour avertir le public qu'il était temps de partir. Alors les acclamations ont éclaté sur tous les points, se sont épanouies dans tous les sens, pour le prince Albert, par Lord Granville, pour M. Paxton, pour la commission royale, etc. Et, quoique la nuit commençât à tomber, personne ne semblait vouloir quitter l'édifice. Les constables, réunis aux soldats du génie, se sont alors formés en pelotons, et poussant graduellement la foule devant eux, ont fini par faire évacuer complètement l'édifice. Il était sept heures passées quand les derniers spectateurs sont sortis. La fermeture officielle a eu lieu le mercredi 15. Ce jour-là toutes les portes se sont ouvertes à dix heures du matin, excepté celles de l'entrée centrale du midi, réservées aux commissaires royaux étrangers et locaux, aux jurés et aux membres des expositions; tous les exposants, les membres de la société d'arts, les présidents et les secrétaires des comités locaux, ont par le côté ouest ou britannique du palais; les membres des comités locaux et les autres assistants entrant par les portes de l'est. A midi précis, le prince Albert et les commissaires royaux ont pris place au centre du transport. Lord Carnarvon, au nom des jurés, a donné lecture du rapport de leurs opérations. Il a présenté la liste des exposants ayant droit à des récompenses et à des rapports particuliers des jurés. Puis l'Archevêque a dit les prières d'action de grâce, on a chanté l'Hymne royal et la séance a été levée. Les noms ont été publiés dans la Gazette de Londres du 17 octobre, et les médailles, rapports et certificats seront délivrés le plus tôt possible.

France. La nouvelle de la démission des ministres s'est confirmée. On sait que le fait qui y a donné lieu est un message présidentiel (qui devait être présenté à l'Assemblée le 11 novembre) par lequel le président réclamait l'abrogation complète de la loi du 31 mai, restreignant le suffrage universel. Quelques ministres, MM. Faucher et Baroche en tête, voulaient se contenter de légères modifications; ce à quoi Louis Napoléon n'a pas acquiescé; mais il a prié ses ministres d'arrêter le projet de loi de garder leurs portefeuilles jusqu'à ce qu'il eût le temps de leur choisir des successeurs.

Cette nouvelle a causé un grand émoi dans Paris. Deux des ministres, MM. Fould et Rouher devaient faire partie de la nouvelle combinaison, et M. Billaut, former le cabinet. Aux dernières dates il n'était presque plus question de la candidature du prince de Joinville. On parlait de l'Opinion, feuille légitimiste, et de M. Ledru-Rollin. Un rapprochement s'était opéré entre M. E. de Girardin et Louis Napoléon, qui comptait pour lui la Presse, le Constitutionnel et le Pays, ce dernier journal ayant pour rédacteur M. de Lamartine. La résolution prise par Louis Napoléon au sujet de la loi du 31 mai lui a paru être le seul moyen possible d'arriver légalement à la révision de la constitution; mais ce recours au suffrage universel le séparait du parti conservateur qui jusque là l'avait soutenu. Cette attitude du président ne produira nécessairement quelque réaction dans les partis qui l'entourent, et il semble que c'est avec beaucoup de raison qu'un correspondant parisien en conclut que "les complications de 1852 commencent."

—On lit dans la Révolution, journal de Paris, au sujet d'un nouveau manifeste que vient de lancer Mazzini: "Cette pièce qui n'occupe pas moins de cinq colonnes, dit un journal conservateur, ne nous apprend rien que nous ne sachions sur le but et le programme du fameux révolutionnaire. C'est toujours le même appel aux armes, adressé en langage violent et mystique; le nom de Dieu mêlé aux excitations les plus sauvages, l'insurrection érigée en apostolat, la guerre civile transformée en guerre sainte. C'est aussi à 1852 qu'il ajourne la triomphe de la démocratie. Nous n'avons rien à dire de plus de ce document."

Bien faisance retribuée. L'Espérance de Nancy publie l'extrait suivant du rapport officiel lu dans l'Assemblée générale de la société de patronage, établie dans la capitale de la Lorraine (France): "Jeanne Coqueri fut reçue à Phosio Stanislas de Nancy, le 25 août 1810, âgée d'un jour, comme enfant abandonnée. Elle fut confiée à Jean Béringer, de Brouxière-sous-Prémont, pauvre, mais très honnête homme qui se fit une obligation de conscience de prendre le même soin de Jeanne que de ses trois enfants, et il fut bien secondé par sa femme, aussi vertueuse que lui. Tous deux n'ont rien négligé pour cultiver dans le cœur de cette jeune fille les semences de vertus que la main de Dieu y avait répandues. Jeanne répondit à

cette sollicitude et fit de rapides progrès dans la connaissance de la religion et la pratique de toutes les vertus chrétiennes. "Dès l'âge de quatorze ans, elle entra en service, dans le but bien arrêté d'employer ses gages à soulager ceux-là même qui l'ont élevée. Elle renonce à toutes les fantaisies des jeunes filles et prend la résolution de ne pas se marier, pour ne point partager ses affections ni reporter sur d'autres le produit de son travail. "Avec les années, Jeanne Coqueri a su augmenter ses gages, percevoir ses maîtres tenant à la conserver. "Le père Béringer et sa femme sont avancés en âge et bientôt ils ne gagneront plus par leur travail de quoi payer le loyer d'une maison; Jeanne Coqueri leur en achète une qu'elle leur légua par son testament avec droit de réversibilité à leurs enfants. "Didier Béringer, son frère de lait, reste veuf avec des enfants; il se marie en secondes noces et sa famille augmente; Jeanne lui procure aussi une maison et lui en donne la propriété moyennant une redevance annuelle de 60 fr., et cela dans l'intérêt moral et matériel de cette pauvre famille. "Sa sœur de lait a été mariée à un pauvre ouvrier d'Épuy, qui est mort de choléra en 1849, et elle est restée veuve avec plusieurs enfants. Aussitôt que Jeanne apprit ce malheur, elle lui envoya son gage de l'année, 160 francs. "C'est encore Jeanne qui trouve moyen de procurer aux enfants de ses frères et sœurs de lait, tous les vêtements qui leur sont nécessaires, soit en se dépillant elle-même, soit en acceptant ce que ses maîtres lui donnent dans ce but. "Jamais Jeanne n'a songé à l'avenir; elle s'est oubliée elle-même pour se occuper que des autres. Parvenue à l'âge de quarante ans, elle n'a rien amassé pour elle, elle ne s'est rien conservé; car elle ne saurait attendre de la pauvre famille Béringer la reconnaissance; mais du moins cette reconnaissance est-elle vive et sincère; car combien de fois cette famille n'a-t-elle pas dit: Sans Jeanne, que serions-nous devenus, surtout dans les années de disette? "La Société de patronage ne saurait récompenser de telles vertus. Cependant le comité a voulu lui donner un témoignage de sa haute estime, en lui envoyant un beau Christ en or, avec cette inscription: "L'association de patronage à Jeanne Coqueri, pour sa bonne conduite."

obscur à livrés à l'oubli? là, si j'entends quelques voix fanatiques promenant ça et là le mensonge et la calomnie contre l'œuvre divine de la tempérance, je ne puis m'en alarmer; l'impunité de leurs efforts ne pouvant apporter de fâcheux résultats. Les ironistes chercher au milieu des ces cercles brillants de citoyens dont l'influence et les pouvoirs ne doivent dépendre que de leurs vertus civiles et morales? C'est là que l'exemple, c'est là qu'un seul mot peut entraîner les plus funestes conséquences. Sera-ce parmi les fourbes insignes qui se couvrent du voile de l'hypocrisie pour frustrer le peuple et qui, sous le spécieux prétexte de servir leur patrie empruntent les dehors du dévouement, de l'amour national, tandis qu'au fond de leurs âmes ils sont dévorés par la soif d'un gain sordide? Oui, Canadiens, je les retrouve ici. Quel espoir peut fonder une nation sur des citoyens qui n'ont d'autres but que celui de s'avancer dans la fortune, ni d'autre désir que celui de satisfaire une passion qui déshonore la noble destinée de l'homme? Nous voulons vous rendre heureux vous diront-ils, nous voulons faire naître des changements des améliorations qui rendent le peuple Canadien capable de disputer aux nations les plus florissantes la prime des sciences et de l'industrie. Nous voulons rendre aux propriétés Canadiennes cette fécondité qui vous apporte une heureuse abondance, fruit mérité des pénibles travaux du labourer. Nous voulons faire rentrer au sein des foyers paternels cette grande multitude des enfants de la patrie qui vont fugitifs errer de rivage en rivage sollicitant des moyens d'existence auprès des peuples étrangers et inconnus et qui ne rapportent de leurs courses lointaines que la démoralisation et l'indigence. Peussent ces nobles souhaits obtenir leur accomplissement! J'aime à croire à la sincérité de ces vœux dans plusieurs âmes nobles et généreuses. Qu'il me soit donc permis de le retrancher du nombre de ceux que j'appelle fourbes et corrompueurs du cœur humain. Mais combien sont rares cette franchise, cette loyauté et ce désintéressement qui élèvent l'homme au-dessus des sentimens indignes de lui. Par l'ivrognerie tous les maux de solait le Canada, par l'ivrognerie nous sommes devenus un juste objet de mépris aux yeux des nations les plus policées. C'est l'intempérance qui exila cette nombreuse jeunesse qui devait être l'espoir de ses pères. Pourquoi enfin nous à qui la fortune a refusé ses faveurs, sommes-nous contrainis de traîner une vie languissante sans ressource, sans appui? Ai-je besoin de le dire? l'intempérance qui plonge nos pères dans la plus profonde misère ne nous ravit-elle pas des biens que les droits les plus légitimes nous permettraient de posséder? Et c'est là cependant le fléau dévastateur que propagent par d'impudens conseils les prétendus bienfaiteurs de l'humanité, ces protecteurs de leurs compatriotes. La tempérance n'est qu'une tyrannie s'écrient-ils, depuis son établissement en Canada; le commerce a beaucoup perdu de sa valeur. Eh bien, mes amis, nous verrons si la tempérance n'est qu'une tyrannie; nous verrons bientôt si le commerce, dont le but doit toujours être légitime et avantageux, a tant perdu de sa valeur. Nous verrons si de si assurés prétextes peuvent se maintenir. Ils sont les ennemis dont la tempérance doit supporter les assauts. Tels sont les fourbes qui élèvent aux yeux du peuple les plus belles apparences de dévouement et qui mettent en œuvre tous les moyens en leur pouvoir, pour faire disparaître ce qui pourrait le rendre heureux et prospère. Quoiqu'il en soit cependant des décrets de la providence, la tempérance occupera toujours une place distinguée dans les annales de la nation canadienne. Il est des vœux qui s'obtiennent quelquefois dans le esprit de l'homme, mais il en est d'autres qui ne se réalisent jamais. Elle sera donc un monument éternel consacré à la vénération de tous les nobles cœurs, de toutes les grandes âmes, de tous les véritables amateurs de leur patrie; elle attestera à la postérité que notre siècle a vu naître des hommes inspirés et spécialement chargés de renouveler la face des états; elle sera un glorieux témoignage à la puissance de celui qui ne peut que nous succomber sous les efforts de ses ennemis que pour mieux manifester aux yeux des peuples la grandeur et la sublimité de ses vœux. T. M.

ANNONCES.

AL. RICHER, trésorier. A. Bourgard, Pr. Soly, J. B. Divail, L. Soly, M. Lapierre, S. Nadeau, M. Prégeau, J. B. Blanchette, P. Chenette, A. B. Côté, P. Granon, G. Farant, F. Vien, P. Bernard, J. B. Simard, A. Gentesse fils, J. B. Archambeault, A. Gentesse père, F. Harrois, C. Parent, J. B. Deschamps, S. Tétreau, A. Martin, Sm. Marchesseault, E. Panoef, Q. Langie, M. Durocher, M. Langie, J. Chatelle, Isaac Langellier, Syril Chatelle, J. B. Blondin.

CORRESPONDANCE.

Aux amis de la Tempérance.

M. le Rédacteur, Il faut à la Tempérance comme à tous les grands moyens de régénération, des ennemis qui la combattent, des dangers qui la menacent et qui l'approchent de sa décadence pour donner ensuite un nouvel élan à la gloire de son triomphe; il lui faut en même temps des ressources qui la maintiennent et qui la propagent jusqu'aux temps les plus reculés. Ses ennemis, elle les a déjà rencontrés, ils sont aux prises avec elle, et dans cette lutte acharnée du vice contre la vertu, le temps seul décide de la victoire; la postérité sera le juge équitable de ce mouvement général qui doit ou retirer un peuple de l'état de dégradation où l'ivrognerie l'avait jeté, ou le plonger pour jamais dans l'ignominie et la confusion. Alors sera irrévocablement fixé le sort des Canadiens. La tempérance succombera-t-elle? ils maudiront les jours qui verront commencer leur fatal avenir! ils maudiront les auteurs d'une existence qui sera jusqu'à la fin mêlée de soins, d'amertume et de désespoir. Ils gémiront en vain, ces esclaves d'un penchant corrompu, qui ne leur laissera pas même jusqu'à mourir si doux d'aspérer à cette liberté de l'âme qui est l'unique et dernière espérance de l'homme privé du bonheur et à qui la conscience reproche des crimes. Ils n'auront plus cette alternative qui laisse à l'homme le libre choix de ses actions. Entrés comme malgré eux vers leur passion avilissante ils iront se vautrer dans la fange impure de l'ivrognerie. Ils iront inscrire leur nom dans le temple du dieu des ivrognes parmi tant de noms flétris et méprisables. Ils lui dévoueront un culte sacrilège et impie, ils lui consacreront jusqu'au dernier jour de leur existence. C'est là, c'est aux pieds de ces auteurs que l'ivrogne ira vendre et son bonheur et le bonheur de son épouse et de ses enfants. C'est dans ce temple souillé de crimes que naîtront des sources intarissables de larmes qui arrosent notre malheureuse patrie. C'est dans ce temple que l'âme désespérée tenant un poignard sanglant dans ses mains ira maudire la fureur de la passion qui aura plongé cette arme meurtrière dans le sein de son époux. C'est vers l'idole de l'ivrognerie que se porteront tous les cris de désespoir, toutes les imprécations de tant de victimes dont les premiers pas dans la vie auront rencontré de si pénibles obstacles à surmonter. La patrie élèvera aussi la voix pour lui demander compte de la perte d'un si grand nombre de ses enfants. Quelle est donc cette démence des peuples qui ne leur montre qu'à demi les plus belles perspectives de félicité et qui borne à leurs vœux? quels sont donc les préjugés qui couvrent de ténèbres les lumières de leur raison et qui les plongent si souvent dans les plus funestes erreurs? qu'elle est donc cette pente naturelle de l'homme vers le mal, qui lui fait quelquefois concevoir les noirs projets d'anéantir le fruit des travaux, des veilles des plus zélés ministres du culte divin? Mais où les rencontrons-nous, ces vils corrompueurs du cœur humain? sera-ce au milieu de cette multitude d'hommes que leur élan

L'Assomption.

Nois aurions inséré plus tôt l'écrit suivant si l'envoi n'en avait pas été différé.

AU RÉVÉREND MESSIRE C. CHINIQUE.

Vénérable Monsieur. A la nouvelle si inattendue de votre départ du Canada nous sentons le besoin de vous exprimer les sentiments de douleur et de regret dont nous sommes vivement affectés. Puisque, par un zèle bien digne du cœur d'un Apôtre de Christ vous vous êtes décidé à aller évangéliser d'autres peuples qui sont nos frères pour les enrôler sous la bannière de la Tempérance, soyez assuré que les membres de la Société des Ouvriers de St. Hyacinthe conserveront dans leurs cœurs des sentiments de estime et de reconnaissance pour celui qui a tant et si efficacement travaillé pour le bonheur du peuple Canadien, ils apprendront à leurs enfants et petits enfants ce que l'Apôtre Chinique a fait pour son pays, ils leur apprendront aussi à aimer et pratiquer la belle et sainte vertu de Tempérance. Puisse le Dieu, au nom duquel nous vous adresserons pour vous, car à lui seul appartient de vous récompenser dignement de vos nobles faveurs. F. C. Lapierre, présid. M. Pepin, Noël Germain, secre. P. Despart,

AL. RICHER, trésorier. A. Bourgard, Pr. Soly, J. B. Divail, L. Soly, M. Lapierre, S. Nadeau, M. Prégeau, J. B. Blanchette, P. Chenette, A. B. Côté, P. Granon, G. Farant, F. Vien, P. Bernard, J. B. Simard, A. Gentesse fils, J. B. Archambeault, A. Gentesse père, F. Harrois, C. Parent, J. B. Deschamps, S. Tétreau, A. Martin, Sm. Marchesseault, E. Panoef, Q. Langie, M. Durocher, M. Langie, J. Chatelle, Isaac Langellier, Syril Chatelle, J. B. Blondin.

ANNONCES.

AVIS AUX INSTITUTIONS.

LES MEMBRES du BUREAU des EXAMINATEURS Catholiques du District de Montréal, s'assemblant à la SALLE d'ÉCOLE de l'ÉVÊCHÉ le MARDI, 2 décembre prochain à NEUF heures précises à M. pour procéder à l'EXAMEN des Institutionnaires qui désirent se procurer un diplôme. F. X. VALADE, Sec. B. E.

Nouvelles Gravures Françaises.

Le sous-sol vient de recevoir un assortiment considérable de GRAVURES, IMAGERIE RELIGIEUSE et autres et non coloriées, pour tous les goûts, depuis les qualités communes jusqu'aux plus recherchées. J. M. LAMOTHE.

LE REPERTOIRE DE L'ORGANISTE.

A VENDRE: Chez l'Auteur, Grand-Rue du Faubourg St. Laurent (près de l'Église), No. 9. J. B. LABELLE.

AVOQUAT: J. B. LABELLE.

AVOQUAT: CE ST. VINCENT, No. 5.

AVIS.

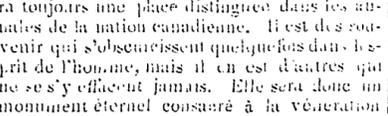
UN INSTITUTEUR bien qualifié, désire se placer à la tête d'une école, et connaître les avantages que l'on lui fera. S'adresser à ce bureau. Montréal, 9 Septembre 1851.

AVIS.

UN MAÎTRE d'ÉCOLE, sachant bien le FRANÇAIS et l'ANGLAIS et muni de bonnes recommandations, trouvera une place d'INSTITUTEUR à Ste. GENEVIÈVE. Pour plus amples informations, s'adresser à M. LEBLANC, curé du lieu. Montréal, 4 Juillet 1851.

SAMUEL A. WARREN.

No. 10, RUE SAINT JOSEPH.



FABRIQUÉ D'ORDRE DE TOUTE ÉGLISE CATHOLIQUE POUR ÉGLISES ET SALONS.

LES particuliers et les Congrégations qui désireront se procurer des instruments du genre ci-dessus spécifiés, et dont la fabrication supérieure et l'économie des formes sont d'une égale garantie, trouvent leur avantage à passer à l'établissement susdit afin d'examiner et de juger par eux-mêmes.

Vingt-neuf années d'expérience et d'une étude suivie de son art, ont mis le maître de cet Établissement en état de contribuer aux divers améliorations déjà introduites dans la structure des orgues et des FORTE-PIANOS, et de faire concurrence en cette ligne aux fabriques de ce pays et de l'Europe.

Pour les particuliers ou les Congrégations des paroisses de peu d'étendue, qui ne seraient pas à même d'acquiescer des ORGUES de grande dimension, l'HARMONIUM et le FLÛTE-PÉDON sont particulièrement de mise, parcequ'ils sont moins susceptibles de dérangement (par la projection actuelle de leur structure) que les Orgues et les Forte-Pianos, et coûtent très-peu.

N. B. — On répare les Instruments, on les accorde et on les répare à court avis. Malgré le fait desolant qui se produit encore à un certain degré de Congrégations qui achètent de véritables boîtes à sifflets (sous le nom d'ORGUES POUR ÉGLISES) construite par des ouvriers du commun qui ont à peine un pareil des notions qu'exige la FABRIQUE DE ces instruments, et qu'ainsi, lorsque la vérité s'en fait jour, elles s'aperçoivent qu'elles ont donné leur argent en pure perte, — ce n'est sans aucun rap. port un travail à désirer que celui de remodeler et de faire un objet passable d'une chose ainsi faite que l'on décore du nom d'ORGUE.

ON DEMANDE.

UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une École élémentaire dans la paroisse de BLAINEVILLE. Pour les conditions s'adresser à Messire R. ROBERT, Pte. Curé. Blainville, 1 septembre 1851.

